



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 210

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

---

### SOMMAIRE

- 1 - Communiqué commun - Page 1
- 2 - Communiqué MMF - Viols collectifs aux Assises de Créteil Un jugement écœurant et révoltant !
- 3 - Communiqué CNDP - Page 3
- 4 - Communiqué Osez le Féminisme - Page 3
- 5 - Communiqué Femmes Solidaires - Verdict du procès pour viols en réunion à Fontenay-Sous-Bois - Femmes Solidaires s'indignent - Page 4
- 6 - Communiqué Féministes en Mouvement - Après le verdict de Créteil, nous exigeons une réponse politique - Lettre ouverte à François Hollande, Président de la République - Page 5
- 7 - Communiqué Ligue du Droit international des Femmes (LDIF) - Veut-on vraiment éradiquer les violences contre les filles ? - Page 5
- 8 - Texte Muriel Salmons - Association Mémoire Traumatique et Victimologie - Page 6
- 9 - Communiqué Élués contre les violences faites aux femmes- ECVF - Procès de Créteil - un déni de justice - Page 8

---

## SPÉCIAL Verdict de Créteil

**Contre le viol, contre les violences faites aux femmes, contre l'impunité, pour que justice soit faite aux femmes**

### RASSEMBLEMENT Paris

lundi 15 octobre - 18h30

Devant le Ministère de la Justice - Place Vendôme - Métro Pyramides ou Madeleine

### à Grenoble

devant la Préfecture, sur la place Verdun

à 18h30 (tram A, arrêt Verdun)

La honte et la peur doivent changer de camp !

**à Lyon :** lundi 15 octobre à 18h30

devant le Palais de Justice, 67 rue Servient dans le 3<sup>ème</sup> !

die-in, Dress code : toutes et tous en noir !

**à Bordeaux :** 18h30 - Parvis des Droits de l'homme - coté Place Pey Berland

**à Strasbourg :** 18h30, place Kleber

**Clermont-Ferrand** - 18h15 place de Jaude

**Toulouse** - 18h30 - Palais de justice - 2 allée Jules Guesde

**Lille** - 18h30, devant la préfecture

## 1 - Communiqué commun

Le verdict de la cour d'Assises de Créteil soulève une vague de révolte et d'indignation.

Parce qu'il a montré que la justice est incapable de comprendre et d'entendre les victimes de viol,  
Parce qu'il leur dénie le droit de déposer plainte des années après alors qu'elles disposent de 10 ans pour le faire,

Parce que même si le viol est reconnu, il n'est pas cher payé, du sursis en majorité,

Parce qu'il envoie un message très clair aux victimes : continuez à ne pas déposer plainte car sinon vous risquez gros,

Parce qu'il envoie un message très clair aux violeurs : en fait, vous ne risquez pas grand chose !

*Le monde à l'envers !*

Cela fait plus de 40 ans que les féministes se battent contre les violences faites aux femmes, est ce pour en arriver là ? Quand la société française sera-t-elle capable de prendre au sérieux les violences faites aux femmes ?

Les lois votées doivent être appliquées. Les professionnels doivent être formés. Les victimes, toutes les victimes, doivent être soutenues, hébergées, protégées, entendues. Les associations doivent avoir les moyens de fonctionner. Les jeunes scolarisés doivent être informés, éduqués, entendus aussi quand ils sont eux-mêmes victimes. Enfin la loi doit être modifiée pour être à la hauteur du déficit ainsi posé : éradiquer les violences faites aux femmes. C'est une nécessité pour une société qui se veut démocratique.

Les associations signataires appellent à un grand rassemblement lundi 15 octobre à 18h30 devant le Ministère de la Justice, place Vendôme. Il sera demandé un rendez vous à Mme Taubira, Garde des Sceaux et à Madame Vallaud Belkacem, Ministre des Droits des Femmes

*Premières signataires : Collectif National pour les Droits des Femmes, Osez le Féminisme, Marche Mondiale des Femmes, Encore féministes, Ligue du Droit International des Femmes, Coalition Internationale Zero Impunity, CATW Europe, Femmes solidaires, Réseau Féministe "Ruptures", Collectif de Pratiques et de Réflexions Féministes "Ruptures", Féminisme Enjeux, les éFRONTé-es, Coordination Lesbienne en France, les Alternatifs, Rajfire, Uni(e)s-vers-elles, IFE France...*

## 2 - Communiqué MMF - Viols collectifs aux Assises de Créteil Un jugement écoeurant et révoltant !

Une fois de plus, justice n'aura pas été rendue ; une fois de plus, des victimes de viols, Nina et Stéphanie, n'auront pas été entendues, n'auront pas eu justice ; une fois de plus, des viols resteront impunis et des violeurs confortés dans leur haine des femmes.

Ce verdict scandaleux, après une enquête bâclée, est particulièrement grave. Il renvoie les victimes au silence et au refus de porter plainte puisque ça ne sert à rien ! 10 % des victimes de viol portent plainte, 2 % des violeurs sont condamnés !

Il porte comme message : « Ne craignez rien, il est permis de violer puisque l'on ne sera pas puni ! ».

Car, quand la justice n'est pas rendue, les conséquences sont réelles : les femmes ne portent plus plainte ; les violeurs continuent de commettre leur crime en toute impunité, la haine des femmes se propage. Ici, l'un des violeurs est poursuivi pour le meurtre de sa compagne, qui s'est produit 10 ans après les crimes de viol. Si la justice avait traité l'affaire plus rapidement, une vie aurait, peut-être, pu être sauvée ?

Nous ne pouvons pas accepter une telle situation d'injustice. Nous devons faire entendre notre ras le bol de cette société où le corps des femmes est à prendre, qu'il s'agisse du viol ou de la prostitution. Nous devons exiger d'être entendues enfin et que tous les moyens soient mis en œuvre pour éradiquer les violences faites aux femmes.

Retrouvons-nous le 15 octobre pour exprimer notre révolte. Faisons du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, un moment fort de mobilisation pour dire au monde entier « Ca suffit !!! »

### **3 - Communiqué CNDP**

Créteil. Après 13 jours de procès pour des viols en réunion à huis clos, la justice a tranché : 4 condamnés à des peines en majorité avec sursis alors que le tribunal a reconnu les viols, 10 acquittés ! Justice ? Une des avocates des plaignantes parle de « naufrage judiciaire ». On parle aussi d'une instruction bâclée. Pourtant les faits ont eu lieu il y a 13 ans, les plaintes ont été déposées en 2005, largement le temps de mener correctement une instruction. Durant ce procès, selon leurs avocates, on a assisté au manque de reconnaissance de la parole des victimes. On a assisté aussi à des tentatives récurrentes de les faire passer pour folles, affabulatrices. L'une d'elle a été traitée de « grosse vache ». Banalité récurrente malheureusement.

Ce verdict atterrant témoigne de l'incapacité de la justice française à prendre en compte les récits des victimes de viols. Oui les viols brisent les femmes. Oui les viols provoquent des traumatismes durables si rien n'est fait. Oui ils provoquent des tentatives de suicide. Oui la parole des victimes est tronquée, parfois incohérente, hésitante, apeurée. Oui les victimes ne veulent pas de nouveau être confrontées aux violeurs tentant de se protéger ainsi de réminiscences mortifères. Toutes « modalités » totalement incompatibles avec la reconnaissance d'une parole aux Assises.

Et alors ? Dans le pays des Droits de l'Homme va-t-on encore continuer longtemps à se boucher les yeux, le nez et les oreilles devant 75 000 femmes violées par an ? Va-t-on encore longtemps refuser d'entamer des campagnes pérennes d'éducation auprès de l'opinion publique puisqu'il s'agit ici de jurés populaires. Va-t-on encore longtemps proclamer, comme cela a été le cas lors du vote de la loi du 9 juillet 2010 sur les violence, que la formation des personnels coûte trop cher ?

Va-t-on encore enfin longtemps tergiverser avant de se doter, comme l'a fait l'Espagne en 2004, d'une loi cadre contre les violences faites aux femmes qui propose une appréhension globale de ces violences. ?

Le Collectif national pour les Droits des Femmes organisera toutes les ripostes qu'il juge nécessaires après ce verdict.

### **4 - Communiqué Osez le Féminisme**

Le verdict du procès des viols collectifs rendu hier soir par la cour d'assises du Tribunal de Grande Instance de Créteil nous scandalise. Hier soir, la lutte contre les violences faites aux femmes que les associations féministes mènent au quotidien a reculé.

Ce verdict envoie un message catastrophique à l'ensemble de notre société. Aux victimes de viol : porter plainte ne sert à rien ! Aux violeurs : il est permis de violer ! Il fait écho aux scandaleux dysfonctionnements de l'institution judiciaire dans ce dossier : instruction bâclée, absence de soutien et non protection des victimes. L'enfer que vivent les plaignantes depuis 10 ans est inacceptable.

Le procès dans son ensemble est malheureusement à l'image du traitement judiciaire habituel des violences faites aux femmes et plus particulièrement des violences sexuelles. Notre société doit se donner les moyens de protéger les rares femmes qui osent porter plainte pour viol.

Osez le féminisme ! rappelle que seules 10% des femmes victimes de viol portent plainte et que seuls 2% des violeurs sont condamnés. Le viol n'est pas un fait isolé et marginal : 75.000 femmes sont violées chaque année en France. Il est le signe d'une société profondément machiste. Notre révolte ne cesse de croître face aux innombrables négations de l'intégrité physique et psychologique des femmes.

L'inaction politique a coûté trop cher aux femmes victimes de viol et, à travers elles, à toutes les femmes. Il faut maintenant agir de manière urgente. Les premières annonces du gouvernement en matière d'éducation à l'égalité et de formation des professionnels de l'éducation, de la police et de la justice doivent se concrétiser.

Osez le féminisme ! appelle François Hollande à ouvrir dans les mois qui viennent un grand débat national contre les violences faites aux femmes : traitant de l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge, de la formation des professionnels, du traitement médiatique des violences, de l'accompagnement des victimes et du soutien aux associations qui agissent aux côtés des femmes victimes de violences. Nous exigeons l'adoption par la suite de nouvelles mesures législatives et l'affectation de moyens ambitieux pour combattre toutes les violences faites aux femmes.

Nous encourageons femmes et hommes partageant notre révolte à se mobiliser en grand nombre le 25 novembre prochain à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Osez le féminisme ! appellera à des actions dans les heures et jours qui viennent.

## **5 - Communiqué Femmes Solidaires - Verdict du procès pour viols en réunion à Fontenay-Sous-Bois - Femmes Solidaires s'indignent**

Pour nous, Femmes solidaires, association de défense des droits des femmes et de lutte contre les violences faites aux femmes, le procès des viols collectifs commis sur deux mineures à Fontenay-sous-Bois, s'achève sur un verdict désastreux et inadmissible pour les victimes en premier lieu mais également pour toutes les femmes.

Le viol en réunion est un crime et les peines encourues pour de tels crimes peuvent aller jusqu'à 20 ans de réclusion. Dans cette affaire, qu'est-ce qui a retenu la justice de faire appliquer des peines plus lourdes et qu'est-ce qui a permis d'en arriver à l'acquittement de 10 des 14 accusés? Quel message envoyons-nous à la jeunesse ? Un message d'impunité aux violeurs et un message de découragement aux victimes. Pensons à Nina et Stéphanie qui ont déjà été très éprouvées et font preuve d'un courage incroyable depuis douze années, mais aussi à toutes celles qui n'osent encore parler, et ne sont en aucun cas encouragées à le faire avec ce verdict. Alors que nos militantes interviennent chaque semaine dans les établissements scolaires pour faire reculer les viols et violences sexistes et encourager les victimes à oser une parole, la justice nous rend la tâche encore plus difficile aujourd'hui avec une telle décision, au lieu de légitimer notre action. Les avocates des deux parties se retrouvent pour dire que le procès a été « bâclé ». Comment est-il possible aujourd'hui de bâcler une telle affaire, qui a des répercussions sur l'ensemble de la société ?

Rappelons qu'aujourd'hui une femme est violée toutes les 7 minutes, que 25 % des victimes osent porter plainte et que seulement 2% des violeurs seraient condamnés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent le problème plus global et profond auquel doit faire face notre société.

L'incapacité de la justice à faire face à ce type de dossier nous alerte, une fois de plus, sur les difficultés toujours réelles pour établir la preuve et entendre la parole des femmes victimes. Quelle justice voulons-nous pour les femmes ? Nous savons que les droits des femmes sont toujours difficiles à faire respecter, l'abrogation de la loi sur le harcèlement sexuel en mai, nous l'a rappelé : nous ne pouvons donc minimiser une telle décision juridique, tant elle aura de retentissement sur la vie et l'intégrité physique et psychique des femmes.

Rien ne devrait permettre d'innocenter un violeur et de banaliser des crimes commis à l'encontre des femmes. Pas d'impunité pour les violeurs ! Malgré le climat hostile aux femmes victimes de violences, nous les encourageons à ne pas se taire. Ensemble, associations féministes aux cotés des femmes, nous nous battons pour faire avancer nos droits.

## **6 - Communiqué Féministes en Mouvement - Après le verdict de Créteil, nous exigeons une réponse politique - Lettre ouverte à François Hollande, Président de la République**

Monsieur le Président de la République, Le verdict du procès du Tribunal de Créteil a créé, en France, une incompréhension. Ce verdict est catastrophique : Il semble dire aux victimes, porter plainte ne sert à rien, et aux violeurs, vous ne serez pas condamnés ou si peu !

Les médias continuent à tenir des propos inadmissibles en parlant de "tournantes", de "viols en réunion", au lieu de dire "viols collectifs" qui sont des crimes.

La France a soutenu la création par les Nations unies d'une journée internationale des droits des filles : c'était le 11 octobre ! Cette journée est proclamée par l'ONU parce que des millions de jeunes filles dans le monde sont victimes d'abus, de mariages forcés, de mutilations sexuelles. Le verdict du tribunal de Créteil arrive au moment même de cette journée mondiale et exige une réponse politique !

*Ce procès n'est pas un fait isolé. Ce n'est pas un fait divers. Le viol est un crime. 75.000 femmes sont violées chaque année dans notre pays. 10% d'entre elles portent plainte et seuls 2% des violeurs sont condamnés. Cette situation traduit la tolérance de notre société vis-à-vis des violences faites aux femmes. Le viol est une domination des hommes sur les corps des femmes. Il est une des expressions les plus violentes des inégalités entre les femmes et les hommes qui persistent dans notre société.*

*Nous refusons que cette situation perdure. Nous refusons que les victimes de viol soient stigmatisées, culpabilisées, considérées comme folles. Nous refusons que leur parole soit ainsi décrédibilisée. Nous refusons que la honte pèse sur les femmes violées plutôt que sur les violeurs. Nous refusons que les violeurs ne soient pas jugés. Nous refusons que des violeurs, quand ils sont jugés, soient condamnés à des peines dérisoires.*

Monsieur le Président, vous avez déclaré lors de la campagne présidentielle que "les violences sexistes doivent être fermement combattues". L'inaction des pouvoirs publics a trop coûté aux femmes victimes de violences. Nous exigeons de votre part un engagement sans faille.

Un grand débat public autour sur les violences faites aux femmes doit être lancé dans les mois qui viennent et déboucher sur des politiques publiques à la hauteur du défi : éradiquer les violences faites aux femmes : - Les lois en vigueur doivent être appliquées et complétées de nouvelles dispositions législatives, comme l'extension de l'ordonnance de protection aux victimes de viol ; - Les professionnels doivent être formés ; - Les plaignantes doivent être soutenues, hébergées, protégées, entendues ; - Les associations doivent avoir les moyens de remplir leurs missions ; - Les campagnes de prévention doivent être multipliées ; - Tous les jeunes en particulier au sein de l'école doivent être informés, éduqués, entendus aussi quand ils sont eux-mêmes victimes.

Monsieur le Président, nous sommes révolté-es. Nous ne voulons pas de grands discours. Nous attendons des actes.

Pétition : <http://www.change.org/fr/pétitions/après-le-verdict-de-créteil-nous-exigeons-une-réponse-politique-contreleviol?>

## **7 - Communiqué Ligue du Droit international des Femmes (LDIF) - Veut-on vraiment éradiquer les violences contre les filles ?**

Le 11 octobre avait lieu la première journée internationale de dénonciation des abus sexuels et violences dont sont victimes les filles à travers le monde. Son objet, sensibiliser l'opinion publique aux violences de toutes sortes (mutilations sexuelles, mariages précoces, viols, harcèlement sexuels,..) qui toucheraient plus de 100 millions de femmes chaque année.

Pratiquement au même moment, trois événements emblématiques de ces violences ont marqué l'actualité :

Le 4 octobre à Vitry-sur-Seine, la commémoration de la mort de Sohane il y dix ans, brûlée vive dans un local à poubelles pour avoir osé défier la loi d'un petit caïd de banlieue qui voulait lui interdire de pénétrer sur « son territoire ».

Le 9 octobre au Pakistan, l'agression de Malala Yusufzai grièvement blessée à la tête dans un attentat à Swat. Menacée par les talibans pour leur avoir résisté dans la vallée de Swat en défendant le droit à l'éducation pour les filles, Malala Yusufzai a été directement visée par ses agresseurs alors qu'elle rentrait de l'école. Ses deux camarades de classe ont aussi été blessées.

Le 11 octobre aux assises de Créteil, le procès des viols collectifs commis sur deux mineures, dans des cités de Fontenay-sous-Bois, entre 1999 et 2001, s'achève sur un verdict qui blanchit les violeurs et plonge les deux victimes dans un désespoir total.

On ne peut accepter sans réagir le signal désastreux du verdict de Créteil, pas plus qu'on ne peut accepter que dans certaines parties du monde le simple fait de vouloir aller à l'école soit un acte de rébellion vis-à-vis d'un ordre archaïque.

Tant au niveau national qu'international il faut que la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes soit reconnue comme étant une priorité politique, indépendamment de toute différence culturelle, religieuse ou autre. Ce n'est ni une « grande cause nationale » qui ne dure que l'espace d'une année, ni une journée mondiale qui résoudront ces problèmes.

## **8 - Texte Muriel Salmona - Association Mémoire Traumatique et Victimologie**

Et la nausée continue... Le verdict du procès des viols en réunion commis sur deux adolescentes à la cour d'assise de Créteil est tombé après trois semaines de débat à huis clos : 10 acquittés , 4 condamnés à des peines, 2 à cinq ans dont quatre avec sursis, 1 à cinq ans dont quatre et demi avec sursis et le dernier à trois ans avec sursis. La cour d'assises a reconnu des viols sur une seule des deux plaignantes. Nous sommes sous le choc, effondré-es, pour les victimes, scandalisé-es par cette décision de justice inique !

Quel message nous est envoyé ? Que des viols en réunion à répétition sur des mineures dans des conditions sordides et dégradantes en étant menacées, injuriées, humiliées, battues, brûlée avec des cigarettes ce n'est pas si grave ? Alors qu'il s'agit de crimes aggravés passibles de 20 ans de réclusion criminelle... Alors que ces adolescentes ont subi des actes assimilables à un esclavage sexuel et à des tortures physiques et psychiques qui en situation de guerre, lorsqu'ils sont systématiques sont qualifiés de crimes contre l'humanité ! Alors qu'elles ont été ensuite menacées, placée en foyer pour l'une d'entre (pour assurer sa protection), qu'elles ont traversé les pires souffrances, tentées de se suicider et pris malgré tout le risque de porter plainte. Ce verdict nous dit : "Passez, il n'y a pas grand chose à voir !".

Ce verdict peut-être considéré comme trouble de l'ordre public et une atteinte aux droits et à la dignité des victimes de viols, et par là de toutes les femmes qui ont subi ou qui risquent de subir des violences sexuelles, mais aussi de toutes les femmes et les hommes de ce pays. Il bafoue la quête de reconnaissance des victimes d'actes criminels et le droits à une justice et une réelle protection des plaignantes. Il est gravement maltraitant pour elles, mes patientes me parlent dans ces situations d'un second viol : "mon corps a été violée, j'en ai été dépossédée, et là c'est ma mémoire, mon histoire, ma souffrance qui sont violés et dont je suis dépossédée". Trouble public également parce qu'il risque de décourager encore un peu plus les victimes de viols de porter plainte, alors qu'elles ne sont que moins de 10% à le faire, et qu'elles seraient près de 150 000 par an (dont un peu plus de la moitié en tant que mineures). "Un permis de violer" en quelque sorte comme nous le dit la Dr Emmanuelle Piet, présidente du Collectif Féministe Contre le Viol. Alors que nous nous battons jours après jour pour aider les victimes à parler, à défendre leurs droits et à porter plainte, à les protéger et à les soigner en remettant à l'endroit tout ce qui a été démolé par les violences, en les libérant de leurs traumatismes. Une institution comme la justice déconstruit tout ce travail et les traumatise encore plus. Il y a de quoi être en colère et révolté-es !

*Que se passe-t-il ? Pourquoi ?*

Parce que les victimes seraient des menteuses et qu'en fait il ne se serait rien passé ? Pourtant il

y a des témoins, et des accusés ont reconnus des actes sexuels ? Par manque de preuves, parce que les faits remontent à plus de 10 ans, parce que les victimes ne se rappelaient plus précisément certains faits ? Avec un procès qui, de l'avis des avocats a été bâclé, et où beaucoup de preuves ne sont pas prises en considération comme les conséquences psychotraumatiques.

Parce qu'elles auraient été consentantes, qu'elles auraient aimé cela être pénétrées (par voie orale, vaginale et anale) dans les conditions les plus sordides par des dizaines d'hommes comme l'ont dit certains accusés : elles faisaient ça par "plaisir", parce qu'elles étaient «les plus grosses putes de Fontenay» a expliqué un des accusés à la cour d'assises. Malgré les coups, malgré les brûlures de cigarettes, elles étaient «volontaires», elles «aimaient ça». " «La fille, si elle est là, c'est qu'elle est d'accord.» dit un autre accusé. Aimer être torturées, dégradées, humiliées, ben voyons !... Cela ne vous rappelle rien ? Le poncif des scénarios pornographiques.

Parce que les victimes sont coupables donc ! Coupables de mentir, de ne pas avoir porté plainte en temps et en heure, de ne plus se rappeler les faits avec précision

Pourquoi les comportements de la victime qui entrent dans le cadre des conséquences psychotraumatiques habituelles et reconnues (conséquences considérées par la communauté scientifique médicale internationale comme pathognomoniques c'est à dire comme une preuve médicale de l'existence d'un traumatisme) ne sont pas pris en compte comme éléments de preuve ? Comme devraient l'être la sidération (ne pas pouvoir crier, ni se défendre), le choc émotionnel, la dissociation péri-traumatique (la confusion, les doutes, le sentiment d'étrangeté, la désorientation temporo-spatiale, les troubles de la mémoire : l'amnésie de certains faits), l'instabilité émotionnelle du fait de la mémoire traumatique ? cf mon article très détaillé : Conséquences des troubles psychotraumatiques et de leurs mécanismes neurobiologiques sur la prise en charge médicale, 2009.

Pourquoi les circonstances considérées par la loi comme des circonstances aggravantes sont aussi le plus souvent retournées contre la victime comme mettant en cause sa crédibilité : le fait d'être un mineur, le fait d'être vulnérable, le fait qu'il s'agisse de viols en réunion répétés ?

Pourquoi des événements du passé des victimes qui n'ont rien à voir avec le viol sont-ils aussi utilisés pour mettre en doute leur crédibilité : le fait d'avoir menti sur son passé, d'avoir eu une vie sexuelle considérée comme "débridée", d'être toxicomane ou alcoolique, d'avoir eu des troubles psychiatriques, d'avoir commis des délits... ?

Le viol bénéficie d'un traitement de faveur, d'un statut à part où les crimes n'en seraient pas au prétexte que ces actes seraient dits consentants sans référence aux droits universels des êtres humains à l'intégrité et à la dignité (comme si être consentant pour être tué ou être torturé pourraient justifier ces crimes), où des dominants pourraient avoir le privilège de réduire en esclavage, de séquestrer, d'exercer des sévices, d'injurier, d'humilier sous couvert de désir sexuel, de jeux, voire même d'amour, et pire encore pour le bien celles ou ceux qui en sont victimes puisque ces violences sont censés les faire jouir par masochisme, érotisation de la subordination et de la douleur, la pornographie est là pour en faire la preuve (cf l'article d'Annie Ferrand : Quand une femme est agressée, le doute n'est pas permis ). Pour continuer à paraphraser Orwell "L'amour c'est la haine, la liberté c'est l'esclavage, la douleur c'est le plaisir, la transgression c'est la loi, le crime c'est le bonheur" !

La violence, ne l'oublions pas est un formidable instrument de soumission et de dissociation, particulièrement quand elle est terrorisante et qu'elle plonge la victime dans un scénario insensé (comme peuvent l'être des scénarios pornographiques imposés lors de viols). Elle a un effet de sidération du psychisme ce qui va paralyser la victime qui ne pourra pas réagir de façon adaptée, et empêcher le cortex cérébral de contrôler l'intensité de la réaction de stress et sa production d'adrénaline et de cortisol. Un stress extrême, véritable tempête émotionnelle, envahit alors l'organisme et - parce qu'il représente un risque vital pour l'organisme (atteinte du cœur et du



cerveau avec des ) - déclenche des mécanismes neurobiologique de sauvegarde qui ont pour effet de disjoncter le circuit émotionnel et d'entraîner une anesthésie émotionnelle et physique en produisant des drogues dures morphine et kétamine-like. L'anesthésie émotionnelle génère un état dissociatif avec un sentiment d'étrangeté, de déconnection et de dépersonnalisation, comme si la victime devenait spectatrice de la situation puisqu'elle la perçoit sans émotion. Mais cette disjonction isole la structure responsable des réponses sensorielles et émotionnelles (l'amygdale cérébrale) de l'hippocampe (autre structure cérébrale, sorte de logiciel qui gère la mémoire et le repérage temporo-spatial, sans elle aucun souvenir ne peut être mémorisé, ni remémoré, ni temporalisé). Et l'hippocampe ne peut pas faire son travail d'encodage et de stockage de la mémoire sensorielle et émotionnelle des violences, celle-ci reste piégé dans l'amygdale sans être traitée, ni transformée en mémoire autobiographique et elle va rester hors temps, non-consciente, à l'identique, susceptible d'envahir le champs de la conscience et de refaire revivre de façon hallucinatoire, comme une machine à remonter le temps la scène violente avec les mêmes sensations, les mêmes douleurs, les mêmes phrases entendues, les mêmes odeurs, les mêmes sentiments de détresse et de terreur (ce sont les flash-back, les réminiscences, les cauchemars, les attaques de panique...). C'est ce qu'on appelle la mémoire traumatique. Elle est à l'origine des symptômes psychotraumatiques les plus lourds et les plus invalidants (les viols font partie avec les tortures des traumatismes à l'origine du pourcentage d'état de stress post-traumatique le plus élevé : 80% contre 24% pour les traumatismes en général, Breslau, 1991. Elle transforme la vie en enfer, en terrain miné où le moindre lien ou la moindre similitude avec les violences (une date, un lieu, un mot, une émotion, une sensation, un stress...) va faire exploser cette mémoire traumatique et faire revivre les violences comme une torture sans fin pendant des mois, des années, voir toute une vie, dans un sentiment d'insécurité totale. Et si la victime reste seule avec aucun soin spécifique (et malheureusement peu de soins sont proposés aux victimes en raison de l'absence de formation des médecins actuellement et de la rareté de centres de soins spécialisés) , cette mémoire traumatique va l'obliger à développer des stratégies de survie pour éviter son allumage (conduites d'évitement, de contrôle et d'hypervigilance) ou pour l'éteindre de force en recréant une disjonction forcée et/ou une anesthésie émotionnelle (conduites dissociantes à risques, mises en danger, conduites addictives anesthésiantes, violence contre soi-même ou contre autrui).

Il est urgent que la société ouvre les yeux sur la réalité des viols et des violences sexuelles et qu'elle lutte efficacement contre les stéréotypes sexistes qui infeste la représentation des femmes et des la sexualité. Urgent de prendre en contre ces crimes et ces délits, urgent de protéger les victimes de violences sexuelles et de se battre pour que leurs droits fondamentaux à la justice et à la réparation de leurs préjudices soient respectés. Urgent de leur permettre un accès à des soins spécifiques de qualité gratuits.

Toutes et tous ensemble battons-nous encore et encore contre les violences sexuelles , contre le déni, pour toutes les victimes avec lesquelles nous sommes solidaires et pour une société juste et égalitaire.

## **9 - Communiqué Élues contre les violences faites aux femmes- ECVF - Procès de Créteil - un déni de justice**

L'association des Élues contre les Violence faites aux femmes exprime son incompréhension devant le verdict rendu le 10 octobre 2012 par la Cour d'assises de Créteil, et s'indigne de l'indulgence des peines et acquittements délivrés, pour des viols en réunion sur deux mineures, qui se sont déroulés à Fontenay-sous-Bois de 1999 à 2001.

Dans un pays où l'on décompte environ 75000 viols par an, où une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon, nous ne pouvons que constater une fois de plus que la justice ne traite pas à égalité les femmes et les hommes.



Ce jugement vient renforcer le fait que les violences sexuelles sur les femmes sont rarement reconnues (moins de 10 % des femmes victimes de viols déposent plainte, et moins de 2 % des violeurs sont condamnés).

ECVF tient à souligner les très graves conséquences de ce jugement. Au-delà du déni de justice adressé aux deux victimes - dont l'une n'est même pas reconnue comme victime - voilà le message envoyé à la population : les violeurs peuvent continuer à violer en toute impunité et les victimes, déjà peu nombreuses à porter plainte, ne seront pas entendues... cela ne sert à rien de porter plainte !

Membres d'ECVF, Association d'élu/es engagée/es dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qui portons le message inverse et nous mobilisons, aux côtés des associations et services dédiés à la défense des droits des femmes, pour aider les victimes de viol à sortir du silence, nous pouvons témoigner des plaintes pour violences conjugales et violences sexuelles que nous recevons chaque jour dans nos permanences.

ECVF tient à s'associer aux justes prises de position des associations féministes qui ont rendu compte de ce procès consternant, et propose d'ouvrir un grand débat sur cette question de société.

Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : [marchfem@rezisti.org](mailto:marchfem@rezisti.org) ; site : <http://www.mmf-France>